



## Procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE PAGNY - sur - MOSELLE  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JUILLET 2015

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
(en application de l'article 30 de la loi n°92-125 du 6 février 1992)

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
29/06/2015	29/06/2015	En exercice	27
		Présents	18
		Votants	24

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SEPT JUILLET, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué, en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, et de la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation - titre 1, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur René BIANCHIN, Maire.**

**Monsieur le Maire, assurant la présidence de l'assemblée, ouvre** la séance à 20H00,

**FAIT PROCÉDER** à l'appel des présents, constate que le quorum est atteint et donne connaissance des pouvoirs qui ont été déposés par les membres de l'assemblée, absents excusés,

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine AHMANE, M. Alain BERNARD, M. Thierry BERTRAND, M. René BIANCHIN, Mme Marie-Claude BOURG, Mme Marie-Thérèse BURCEAUX, M. Jean-Michel CHASTANET, Mme Claudette CHRETIEN, M. Pierre CLAIRE, Mme Arlette COULIN, M. Serge DONNEN, Mme Antoinette HARAND, M. Thierry LE BOURDIEC, M. Pierre PEDRERO, Mme Annick RAPP, M. Pierre SCHALL, Mme Chantal TENAILLEAU, Mme Françoise THIRIAT.

**FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.**

**EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

M. Lionel CHARIS procuration à M. Serge DONNEN  
M. Gérard JÉRÔME procuration à M. Alain BERNARD  
Mme Céline MAUJEAN procuration M. Jean-Michel CHASTANET  
Mme Carole MOUTH procuration à Mme Antoinette HARAND  
M. Christian PIERRE procuration à Mme Claudette CHRETIEN  
M. Jean-Luc THIEBAUT procuration à M. René BIANCHIN

**EXCUSÉ NON REPRÉSENTÉ :**

M. Serge COLIN, Mme Caroline MEDIC, Mme Aurélie NICOLAS

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme Arlette COULIN

### Délibération n° 1

**Avis sur dossier d'intention de démolir d'un immeuble de LogiEst  
comprenant 4 logements sis 2 rue Pand des Genêts  
avec reconstitution de l'offre sur site**

Rapporteur : René Bianchin

**Vu** la délibération du 28 mai 2014 relative à la cession d'un ensemble immobilier sis rues Jean Jaurès et Pand des Genêts, entre ICF et LogiEst,

**Considérant** que dans le cadre des procédures fixées par la circulaire 2001-77 du 15 novembre 2011 relative à la déconcentration des décisions de financements pour la démolition et le changement d'usage des logements locatifs sociaux, la société d'HLM doit établir un dispositif de déclaration d'intention pour s'engager dans une démarche d'accompagnement au relogement,

**Vu** le dossier établi par LogiEst et transmis par la Direction Départementale des Territoires,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**Donne à la majorité, un avis favorable** (10 votes contre : Mme Ahmane, Mme Burceaux, M. Chastanet, M. Charis, Mme Chrétien, Mme Maujean, M. Pierre, M. Pédréro, Mme Rapp, M. Schall - pas d'abstention) sur les dispositions envisagées et sur les principes mis en avant par LogiEst dans le dossier joint **sous réserve d'obtenir les agréments de la DDT sur les dossiers** :

1. Acquisition – amélioration de 29 logements de la rue Jean Jaurès afin de permettre le relogement des 3 familles concernées par le plan de relogement.
2. Démolition des pavillons rue Pand des Genêts qui ne se fera qu'après réalisation des logements rue Jean Jaurès.
3. Construction de 5 logements rue Pand des Genêts qui seront affectés en priorité aux personnes concernées par le plan de relogement.

Le maire,

**René BIANCHIN**